

## ÉDITION SPÉCIALE Tarification incitative

Zoom sur l'extension des consignes de tri  
et le tri à la source des biodéchets

## “ Nous sommes sur la bonne voie !

Depuis maintenant plusieurs mois, nous nous adressons à vous pour vous informer afin d'être acteurs et actrices des enjeux concernant nos déchets ménagers : diminuer de 50 % le poids de notre poubelle d'ici 2025.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Comme vous pourrez le lire dans les pages suivantes, les premiers résultats sont positifs avec une diminution enregistrée de 12 % entre 2021 et 2022. C'est un premier succès qui vous appartient et je tenais personnellement à vous féliciter. Malgré tout, ce n'est qu'une première étape vers l'atteinte de nos objectifs. Il nous faudra confirmer ces baisses dans les années futures mais notre marche de manœuvre est importante puisqu'en 2022, une analyse a démontré que 77 % du contenu de nos poubelles « noires » peuvent encore être triés et valorisés. Il nous reste encore beaucoup à faire pour atteindre nos objectifs de diminution du volume de nos déchets en connaissance des contraintes qui se présentent dans les prochaines années (augmentation de la TGAP et des coûts de fonctionnement, fermeture du site d'enfouissement de Monflanquin...). Il nous faut impérativement relever ces défis si nous voulons maîtriser le coût du service,

voire même le diminuer.

D'ores et déjà, les collectivités rurales françaises s'engagent dans le traitement des biodéchets par l'intermédiaire du compostage individuel et partagé afin d'être au rendez-vous pour l'obligation réglementaire concernant le tri à la source des biodéchets, effective au 1er janvier 2024.

Si nous respectons bien ces consignes, nous avons la possibilité de faire un bond en avant dans la réussite de nos objectifs en matière de déchets mais surtout de respect de l'environnement et de la nature. Enfouir nos déchets dans le sol n'a jamais été une solution d'avenir et nos actions d'aujourd'hui préserveront les générations futures. - 40% de déchets enfouis en fin d'année 2024 doit être notre but, ou notre essai en terme rugbystique.

Je compte donc sur vous pour marquer cet essai et ne doute pas que, tous ensemble, nous le transformions pour 2025. Notre planète a besoin de nous, ne la décevons pas !

Michel Ponthoreau, Vice-président,  
chargé des déchets



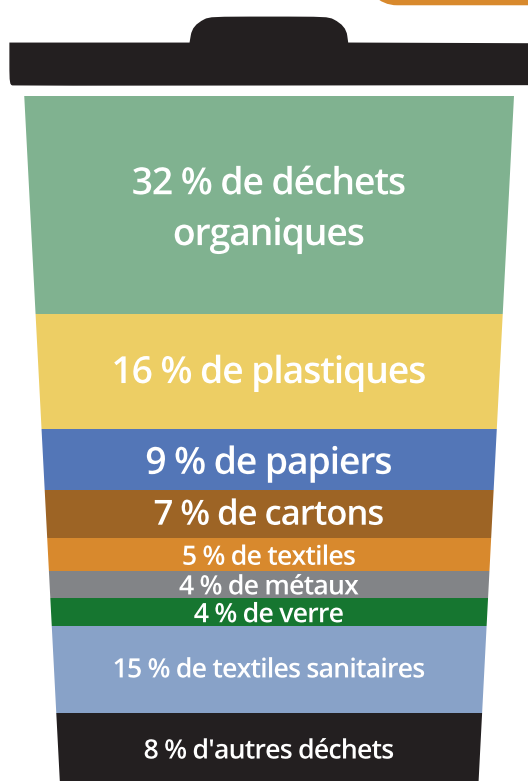
# Tour d'horizon ...

## Que contiennent nos déchets ?

En novembre 2022 a eu lieu l'opération de caractérisation des déchets du territoire qui a pour objectif d'établir la composition exacte de nos ordures ménagères. Avec les nouvelles

consignes de tri applicables depuis le 1er janvier 2023 et d'après les premiers résultats de l'analyse, nous avons encore une grande marge de manœuvre pour réduire nos poubelles noires !

**-12 %** d'ordures ménagères collectées sur notre territoire en 2022 par rapport à 2021. Bravo à tous !



### Encore trop d'intrus dans nos poubelles

La campagne de caractérisation a mis en évidence une grande part de matières organiques (restes alimentaires consommables ou non consommables) ainsi que des déchets recyclables à trier.

**77 %** du contenu de notre poubelle pourrait être valorisé en de nouvelles ressources !



**Composter**  
pour transformer  
en engrais



**Trier**  
pour recycler en  
de nouveaux  
produits



**Apporter**  
en déchetterie,  
associations ou  
bornes Relais  
pour valoriser de  
manière adaptée

## Réduire nos déchets : une priorité pour limiter notre impact !

Il est urgent de séparer nos déchets organiques et recyclables, qui en plus d'augmenter le poids de nos poubelles, polluent l'environnement lorsqu'ils ne sont pas triés et contribuent à la raréfaction des ressources de la planète.

### LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

en réduisant les émissions de gaz à effet de serre générées par la mise en décharge des déchets mais aussi par l'extraction des ressources naturelles et la fabrication de nouveaux produits.

### LIMITER LA POLLUTION DES SOLS ET DES OCÉANS

en réduisant l'enfouissement des ordures ménagères qui mettent des années à disparaître.

### PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES

en réduisant l'utilisation des énergies fossiles, notamment le pétrole, utilisé dans la fabrication du plastique.



## Focus sur les déchets plastiques recyclables

**504 tonnes**  
soit 40 kg par hab. et par an

de plastiques jetés dans nos poubelles noires terminent à l'enfouissement au lieu d'être triés (emballages, bouteilles, flacons, films et sacs plastiques...). C'est l'équivalent du poids de 100 éléphants ou du volume de 4 piscines olympiques !



### 4 bonnes raisons de bien trier ses plastiques

Même si tous les emballages en plastique ne sont pas encore recyclables, il est important de tous les trier :

pour éviter que les plastiques soient enfouis et préserver les ressources fossiles

pour les valoriser en énergie, notamment en combustible pour chaudière industrielle

pour collecter assez de plastiques et développer de nouveaux procédés de recyclage

pour permettre à la collectivité de maîtriser ses coûts grâce à la revente des matériaux et ainsi limiter la facture du contribuable



## Stop au gaspillage alimentaire !

**253 tonnes**  
soit 20 kg par hab. et par an

de produits alimentaires non consommés sont jetés à la poubelle chaque année par les habitants de notre territoire !  
(dont 32 tonnes d'aliments encore emballés)



### 1 Avant les courses

Établir ses menus pour mieux gérer les stocks

Dresser une liste de courses

Manger avant de faire ses courses pour éviter les tentations



### 2 Pendant les courses

Regarder les dates de péremption (ne pas confondre la DLC, date limite de consommation, avec la DDM, date de durabilité minimale qu'il est possible de dépasser)

Acheter juste ce qu'il faut en faisant attention aux grandes quantités en promotion et en se référant à sa liste de courses

A CONSOMMER DE PRÉFÉRENCE AVANT LE :



### 3 À la maison

Bien conserver les aliments en mettant devant ceux à consommer le plus vite

Ajuster les proportions en utilisant des doseurs et en évitant de servir trop

Cuisiner les restes





# Zoom sur

2023

## L'extension des consignes de tri

### Halte aux idées reçues !

« *Tout ce qui est trié est remélangé à la collecte* »

**FAUX**

Les emballages collectés sont directement amenés au centre de tri de Damazan où les matières sont triées et envoyées aux repreneurs pour recyclage ou valorisation.

« *Tous les plastiques ne sont pas recyclés* »

**EN PARTIE VRAI**

Certains plastiques sont 100 % recyclables mais pour d'autres il n'existe pas encore de procédé de recyclage. Dans ce cas, les plastiques sont transformés pour être utilisés comme isolants, combustibles...

Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages se trient ! Cette simplification des règles de tri a pour objectif de systématiser le geste de tri des habitants et développer le recyclage des emballages en plastique.

L'extension des consignes de tri aide à lever les doutes, exprimés par 4 Français sur 5 au moment de trier leurs emballages. Certains emballages en plastique comme les pots de yaourt, tubes de dentifrice, barquettes ou films plastiques constituaient en effet les erreurs de tri les plus fréquentes. Simplifier les règles de tri permet aujourd'hui de ne plus se poser de question : tous les emballages sont désormais à déposer dans le conteneur jaune. Ils seront ensuite traités dans le nouveau centre de tri départemental de Damazan.

Cette simplification permet également de développer de nouveaux procédés de recyclage pour certains emballages en plastique. Grâce à l'ouverture de la collecte sélective à ces emballages, l'industrie du recyclage dispose ainsi de suffisamment de matières pour expérimenter de nouveaux procédés et développer les technologies nécessaires à leur recyclage à grande échelle.

### Tous les emballages se trient



Attention à bien vider les emballages

#### Bouteilles, flacons et tous les autres emballages en plastique

- Bouteilles d'eau, de lait, de soda, de jus de fruits, d'huile, de lessive
- Tubes de mayonnaise en plastique
- Flacons de shampoing, sprays, bouteilles et flacons de produits d'entretien...
- Tubes de dentifrice ou de crème
- Plaquettes de médicaments
- Pots et opercules de yaourt, pots de crème fraîche
- Barquettes de beurre, de fromage, de charcuterie, de viande
- Sachets et films en plastique...

#### Cartonnettes et briques en carton

- Briques de lait, jus, sauces, soupes
- Paquets de céréales ou biscottes
- Cartonnettes autour des yaourts
- Rouleaux de papier toilette
- Boîtes de pizza, barquettes repas...

#### Emballages en métal

- Feuilles, barquettes en aluminium
- Boîtes de conserve, flacons métalliques, canettes
- Aérosols (hors produits dangereux)
- Tubes de pommade
- Couvercles, capsules métalliques
- Capsules de café (non vidées)

# 2024

## Le tri à la source des biodéchets

À partir du 1er janvier 2024, tous les foyers devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables. Coteaux et Landes de Gascogne, comme la plupart des collectivités rurales du Lot-et-Garonne, a opté pour une gestion de proximité des biodéchets, basée sur le compostage.

La démarche consiste à valoriser, sous forme de compost, nos restes de cuisine et de table (épluchures, marc de café, thé, laitage, viande, poisson, coquilles d'œufs...) et plus globalement toutes les matières issues du vivant (végétaux, mouchoirs en papier, essuie-tout...), au lieu de les enfouir ou de les brûler.

*Objectifs*

- réduire le volume de nos poubelles
- limiter la production de gaz à effet de serre !
- permettre un retour au sol de la matière organique

2 types de compostage de proximité proposés :



### Individuel

La communauté de communes propose des composteurs individuels à prix réduit, en plastique recyclé ou en bois (avec un seau offert pour vos déchets de cuisine).

Tarif plein : 25 €

Tarif réduit : 10 €

(condition : participer à une session d'initiation au compostage)

Réservation :

05.53.83.65.60 / accueil@3clg.fr



### Collectif

Des sites de compostage partagé sont également déployés par certaines communes pour permettre aux habitants ne disposant pas de jardin ou ne souhaitant pas s'occuper de composter eux-mêmes de pouvoir valoriser leurs biodéchets.

Pour vous associer à un projet de compostage partagé sur votre commune, n'hésitez pas à contacter Laxmi Huc, chargée de mission (biodechets@3clg.fr).

### De nombreux avantages !

Cette gestion de proximité permet de limiter la production de déchets à traiter par la communauté de communes et de réduire la facture de gestion des déchets : cela signifie moins de camions de collecte de déchets sur les routes, donc moins de dépenses d'énergie pour leur transport et moins de mise en décharge de déchets alimentaires. L'autre intérêt de cette gestion de proximité est de créer du compost, un terreau riche et naturel qui peut être utilisé pour jardiner. Le retour au sol de la matière organique constitue un enjeu environnemental fondamental.



## Broyage des végétaux

Bientôt, il sera possible de broyer gratuitement vos végétaux directement dans vos communes ! Ce service de broyage est organisé par vos communes qui vous communiqueront directement les dates et lieux où apporter vos végétaux. Vous aurez ensuite la possibilité de récupérer votre broyat.

**Végétaux acceptés :** taille d'arbustes et/ou d'arbres (branches jusqu'à 10 cm de diamètre et 2 m de longueur)

### RAPPEL :

le brûlage à l'air libre des déchets verts est strictement interdit et passible d'amende.



## EN ROUTE VERS LA TARIFICATION INCITATIVE

En 2025, la taxe d'enlèvements des ordures ménagères (TEOM) actuelle sera remplacée par une tarification incitative (TEOMi) composée d'une part fixe et d'une part variable en fonction de la quantité de déchets produits dans chaque foyer. Cette taxe éco-responsable, calculée en partie sur le service rendu (comme le gaz, l'eau ou l'électricité), permettra de maîtriser les coûts de gestion des déchets.

Incitant les usagers à mieux trier leurs déchets, ce nouveau mode de tarification basé sur le principe de « pollueur payeur » permettra d'appliquer un système de facturation plus adapté aux usagers aux comportements vertueux.

### Mode de calcul de la TEOMi

#### Une part fixe\* « forfait »

calculée en fonction de la valeur locative du logement

**BASE FISCALE**  
du logement

×

**TAUX**  
voté par la collectivité



#### Une part variable\* « incitative »

calculée en fonction du volume de déchets produits

**NOMBRE**  
de dépôt en  
conteneur

×

**PRIX**  
du dépôt en  
conteneur



*\*Les futurs tarifs sont à l'étude.*

### Des enjeux environnementaux et financiers

- 🔄 Répondre aux objectifs de la loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV)
- 🔄 Réduire les quantités de déchets enfouis pour les générations futures en triant mieux
- 🔄 Appliquer un système de facturation du service plus adapté
- 🔄 Maîtriser les coûts du service, notamment pour faire face à la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et à l'inflation



# EN PRATIQUE



## Points d'apport pour les ordures ménagères



*Aérien*



*Semi enterré*

Pour déployer la tarification incitative sur l'ensemble du territoire, Coteaux et Landes de Gascogne a retenu un mode de collecte en points d'apport dans des conteneurs collectifs. Un système de badge comptabilisera le nombre d'ouvertures et donc le volume de déchets produits par foyer.



## Avantages pour les usagers

- ✓ Conteneurs collectifs accessibles à tout moment
- ✓ Dépôt réalisable dans n'importe quel conteneur du territoire
- ✓ Pas de contrainte de jour de ramassage

Ces conteneurs collectifs pour les ordures ménagères seront majoritairement implantés sur les points de tri sélectif existants. Pour une grande partie des communes du territoire, les habitants se déplacent déjà sur des points de regroupement pour déposer leurs ordures ménagères (par exemple dans des gros bacs poubelles en bout de chemin).

Le passage à la tarification incitative permettra ainsi d'harmoniser les pratiques et d'apporter davantage d'équité entre les communes.

## DÉPÔTS SAUVAGES

Coteaux et Landes de Gascogne s'est associé à Clean4Green pour lutter contre les dépôts sauvages.

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI

*Clean4Green*

L'application mobile gratuite propose d'agir collectivement en signalant des dépôts d'ordures sauvages, en ajoutant une description, une géolocalisation et des photos. La mairie concernée et la communauté de communes seront alertées à chaque signalement pour coordonner des actions de nettoyage. Votre soutien et votre implication sont importants pour agir efficacement. En signalant ces incivilités sur l'application, vous contribuez à la protection de nos milieux naturels et à la préservation de notre cadre de vie.

A savoir : Les dépôts sauvages sont passibles d'amende pouvant aller jusqu'à 15 000 euros !





# Ils en parlent



## PAROLE D'HABITANTS

*Pierre*

Romestaing

“ *Accompagner les habitants dans la démarche de compostage collectif* ”

M'intéressant à l'écologie depuis de nombreuses années, je fais déjà du compostage dans mon jardin à titre personnel. Avec ma double casquette d'habitant et de membre du conseil municipal, cela m'a paru naturel de m'associer au projet de site de compostage partagé sur notre commune. Avec une autre collègue du conseil, nous avons ainsi participé l'année dernière à une formation sur le compostage proposée par la communauté de communes. Avec la volonté d'équiper Romestaing d'installations à caractère pédagogique en matière environnementale, il était en effet important pour nous de lancer cette démarche.

Situé à côté des conteneurs de tri, notre site de compostage partagé a ainsi été inauguré en avril dernier, offrant à tous les habitants de Romestaing la possibilité de venir composter leurs déchets alimentaires. Nous sommes deux référents de site pour les accompagner dans cette démarche de compostage collectif. Sur rendez-vous, nous aidons les habitants à effectuer leurs premiers apports. Cette première phase permet de les former aux techniques du compostage afin qu'ils puissent dans un second temps effectuer leurs dépôts de biodéchets en toute autonomie. En contrepartie, le compost produit est ensuite mis à la disposition des apporteurs pour leur jardin ou leur balcon !

### Semaines du compostage

Au printemps dernier, Coteaux et Landes de Gascogne a participé à l'opération « Tous au compost ! », un événement national qui valorise la pratique du compostage de proximité des déchets organiques.

### Bilan de l'opération :

- 70 composteurs individuels vendus à prix réduit sur le stand de démonstration du compostage lors du marché de Casteljaloux
- 13 classes (du CP au CM2) sensibilisées dans les écoles sur la problématique du compostage
- 2 sites de compostage partagé inaugurés sur le territoire (Houeillès et Romestaing)
- 1 broyeur à végétaux inauguré pour tous les habitants de la communauté de communes.





# QUESTIONS À...

*Laxmi Huc*

Chargée de mission biodéchets à la communauté de communes

## « Proposer des solutions autour du compostage »

### Quelles actions sont menées pour accompagner les habitants dans la réduction de leurs biodéchets ?

Nous proposons principalement des solutions autour du compostage. Avec 80 % des habitations du territoire possédant un jardin, nous essayons de privilégier le compostage individuel chez les habitants. Des composteurs en plastique recyclé ou en bois sont en vente à la communauté de communes et des initiations aux techniques du compostage ont lieu régulièrement pour les usagers qui le souhaitent. Les personnes participant à ces initiations ont ensuite la possibilité de repartir avec un composteur au prix préférentiel de 10 € (au lieu de 25 €).

Parallèlement au compostage individuel, nous œuvrons au déploiement de sites de compostage partagé. Deux sites ont déjà été inaugurés sur notre territoire en 2023 à Houeillès et Romestaing. De nombreux autres projets devraient voir le jour prochainement, des sites de compostage partagé soit pour les habitants d'une com-

mune par exemple à Sauméjan, soit pour les habitants d'une résidence comme les Séniories, les Cordeliers ou encore Taridon à Casteljaloux.

Concernant les établissements scolaires, nous avons réalisé un diagnostic pour savoir comment ils éliminaient leurs biodéchets. Avec une majorité de petites écoles rurales, la plupart des déchets de cantine est donnée aux animaux. Au final, quelques écoles sur les 16 de notre territoire jettent encore leurs biodéchets avec les ordures ménagères. Nous allons les contacter pour leur proposer une solution de compostage et les former en ce sens. Pour les professionnels, nous menons également un audit pour connaître la quantité de biodéchets qu'ils produisent. Un travail sur le gaspillage alimentaire sera également développé à la rentrée de septembre 2023. En fonction des résultats, nous pourrions envisager du compostage (si les quantités ne sont pas trop importantes) ou une collecte séparée de leurs biodéchets.

### Comment ouvrir un site de compostage partagé dans sa commune ?

Nous procédons tout d'abord au recensement de volontaires pour veiller sur les sites de compostage. Ces derniers bénéficient ensuite d'une formation gratuite d'une journée. Puis nous déterminons l'emplacement du site et son dimensionnement en fonction du nombre d'usagers concernés. Lorsque l'installation des équipements est effectuée, nous procédons enfin à l'ouverture du site ! Ce temps fort permet de présenter le fonctionnement et les avantages du composteur partagé aux habitants. Les personnes souhaitant s'inscrire se voient remettre un bioseau pour transporter leurs déchets alimentaires. Les sites sont équipés de cadenas pour éviter les dépôts sauvages. Au départ, les inscrits sont reçus sur permanence, afin que les référents initient les utilisateurs aux bons gestes de compostage. Lorsque les usagers sont autonomes, les référents leur confient le code du cadenas pour un accès libre.



## EN PRATIQUE

Le site de compostage partagé se compose de 3 bacs :

- **Bac d'apport** dans lequel on vide son bioseau
- **Bac de matières brunes** dans lequel on puise du broyat, à rajouter à l'apport de biodéchets
- **Bac de maturation** dans lequel se déroule la fin de décomposition des matières. Ce bac n'est pas accessible aux usagers.

# À vous de jouer !

Cuisiner vos restes pour ne rien gaspiller ou réaliser des produits zéro déchet pour la maison, c'est possible ! Voici quelques idées très simples à réaliser en famille ou entre amis.

## LA RECETTE ANTI GASPI

### *Pesto aux fanes de carottes*

Une recette originale pour aromatiser vos salades de pâtes ou vos pizzas !



#### Ingrédients

- Des fanes de carottes
- Du jus de citron
- 10 cl d'huile d'olive
- 70 g de parmesan
- 50 g de pignons de pin
- 2 gousses d'ail

#### Préparation

- 1 Laver soigneusement à l'eau les fanes de carottes et les hacher grossièrement
- 2 Peler et hacher les gousses d'ail
- 3 Mixer les fanes de carottes avec l'ail, le parmesan, le jus de citron et les pignons de pin
- 4 Ajouter peu à peu l'huile d'olive en continuant de mixer par à-coup, jusqu'à obtenir une préparation lisse (selon votre goût et la consistance souhaitée, il est possible d'utiliser moins d'huile ou au contraire d'en rajouter)
- 5 Verser le pesto dans un contenant, rajouter une fine couche d'huile d'olive afin de mieux le conserver et réserver au réfrigérateur.

#### *L'astuce du chef !*

Ce pesto se conserve jusqu'à 2 semaines au réfrigérateur et jusqu'à 2 mois au congélateur dans des bacs à glaçon !

## L'ATELIER FAIT MAISON

### *Ma lessive Zéro Déchet*

Pour prendre soin de votre linge au naturel

La lessive est une dépense qui pèse sur les budgets mais aussi sur l'environnement. Il s'agit pourtant d'un produit très simple à réaliser soi-même et qui permet de réaliser de vraies économies (moins de 1 euro le litre) ! Idéale pour les personnes à la peau sensible ou faisant des allergies de contact, la lessive faite maison limite également le nombre d'allergènes présents dans les vêtements.

- 1 Râper le savon de Marseille
  - 2 Faire chauffer l'eau dans une casserole puis verser le savon de Marseille
  - 3 Ajouter le savon noir liquide et les cristaux de soude
  - 4 Faire bouillir, baisser le feu puis bien mélanger jusqu'à ce que le savon soit complètement dissout
  - 5 Mettre la lessive dans le contenant de votre choix et laisser refroidir
  - 6 Ajouter enfin l'huile essentielle de votre choix, par exemple lavande
- Votre lessive zéro déchet est prête !

En guise d'adoucissant, vous pouvez ajouter 1/2 verre de vinaigre blanc.

#### Ingrédients :

- Eau (1 L)
- Cristaux de soude (1 c. à s.)
- Savon de Marseille (25 g)
- Savon noir liquide (25 g)
- Huiles essentielles (15 gouttes)

une alternative efficace et écologique aux produits du commerce





Jeter les déchets dans la nature, ce n'est pas sans conséquence. Ils y restent longtemps, parfois très longtemps : de quelques semaines à des milliers d'années...

Voici une sélection d'objets : pour chacun d'entre eux, deviner le temps qu'il met à disparaître dans la nature en le reliant à la bonne durée !

(solution du jeu au dos du journal)

## LE COIN DES ENFANTS

Mégot de cigarette



10 à 100 ans

3 mois

Boîte de conserve



5 ans

500 ans

Chewing-gum



4000 ans

1 à 5 ans

Bouteille en plastique



400 ans

100 à 1000 ans

1 an

Masque



5 ans

1 à 5 mois

Canette en aluminium



200 à 500 ans



Bouteille en verre



Sac en plastique



Mouchoir en papier



Papier de bonbon



Trognon de pomme



Gant ou chaussette en laine

## *Solution du jeu*

Mégot de cigarette (1 à 5 ans), boîte de conserve (10 à 100 ans), chewing-gum (5 ans), bouteille en plastique (100 à 1000 ans), masque (500 ans), canette en aluminium (200 à 500 ans), bouteille en verre (4000 ans), sac en plastique (400 ans), mouchoir en papier (3 mois), papier de bonbon (5 ans), trognon de pomme (1 à 5 mois), gant/chaussette en laine (1 an)



[www.3clg.fr](http://www.3clg.fr)



## Coteaux et Landes de Gascogne

Communauté de Communes Coteaux et Landes de Gascogne

2366, route des Châteaux - 47250 Grézet-Cavagnan

Téléphone : 05 53 83 65 60

*Après lecture, conservez-moi ou recyclez-moi !*

Édité par la Communauté de Communes Coteaux et Landes de Gascogne

Directeur de la publication : Raymond Girardi, Président

Rédactrice en chef et mise en page : Laure Gravier (Circuit Com)

Comité de rédaction : Laxmi Huc, Pauline Lefrançois, Céline Lenclos, Michel Ponthoreau

Crédits photos : broyage p.5, école p.8, portrait p.9, bacs p.9 © 3CLG, conteneurs p.7 © ASTECH

Autres photos et illustrations : Adobe Stock et Freepik

Impression : MENTH'ALLO, 71 avenue Jean Jaurès, 47200 Marmande

Tirage : 6 800 exemplaires sur papier recyclé - ISSN 2824-8171

